

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB
Objet

C88/42
SUBVENTION A L'ASSOCIA-
TION "LES AMIS DU
MINAHOUE"

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 33

Nombre de votants 33

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

N° 19
Le vingt quatre Mars 1988
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET - MM. BARBAT - MELLE BARRAUD-OUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU - CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROUDOT - THOMAS.
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 5. AVR. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Considérant l'intérêt de la remise en état du vieux grènet "LES MINAHOUE" comme vitrine touristique de la Ville,

Considérant les subventions apportées à cette opération pour les organismes publics et privés,

DECIDE :

. d'attribuer à l'Association "Les Amis du MINAHOUE" une subvention de 40.000 Frs imputée à l'article 657/0 du Chapitre 940 (étant précisé que ce crédit est prélevé sur le crédit Dépenses Imprévues du B.P. 88 Chapitre 970 Article 669).

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

SR/CG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 4 août 1988

Le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

- ROYAN -

à l'attention de Jacques Taff

OBJET : Association "Les Amis du Minahouet" -
Emprunt de 200 000 F auprès du Crédit Local de France -
Garantie de la ville.

REFER. : Délibération du Conseil municipal en date du 29 avril
1988 déposée le 9 mai 1988 -
Ma lettre SR/JP du 17 mai 1988.

Par lettre susvisée, je vous demandais de bien vouloir
me transmettre la convention établie entre la ville de ROYAN
et l'association "Les Amis du Minahouet" relative à la garantie
d'un emprunt de 200.000 F auprès du Crédit Local de France
pour le financement du voilier "Le Minahouet".

A ce jour, ce document ne semble pas avoir été reçu à
mes services.

Aussi, je vous serais obligé de bien vouloir me tenir
informé de la suite que vous avez cru devoir réserver à ce
dossier.

Le SOUS-PREFET,

Pierre LATU